



Juin 2020

OBJET : Frais chargés aux parents en 2020-2021

Chers parents,

Vous recevrez à la rentrée un état de compte pour les frais chargés aux parents pour le matériel didactique périssable que l'école achètera pour vous. Il s'agit principalement de cahiers d'exercices, de documents reproductibles et de l'agenda. Certains enseignants achèteront aussi quelques fournitures scolaires qui ne se trouvent pas sur la feuille qui vous ai remise afin de faciliter votre magasinier et de favoriser du matériel commun à tous, ce qui aide grandement à l'organisation.

Comme en 2019-2020, vous pourrez acquitter ces frais avec le paiement Internet via votre institution bancaire, comme plusieurs le font déjà pour le service de garde. Votre état de compte contiendra donc aussi un numéro de référence pour paiement électronique.

Vous pourrez aussi payer par chèque, en retournant votre état de compte à l'enseignant par l'intermédiaire de votre enfant. Sachez cependant que nous vous encourageons à payer par Internet. Cela facilitera grandement le travail de notre personnel au secrétariat.

Ces frais, selon le niveau de votre enfant, se situeront entre 39 et 85\$.

Merci à tous de votre collaboration.

La direction